

PROJET URBAIN PARTENARIAL DE LA LOI ALUR

Optimisez le financement de vos équipements publics

Objectifs de la formation

- Maîtriser les évolutions majeures du régime du PUP introduites par la loi ALUR
- Connaître les conditions et modalités de mise en œuvre du PUP II
- Réussir le financement des équipements publics grâce à la réforme de cette procédure

Public concernés

- Tous les acteurs de l'aménagement urbain, notamment :
- élus et décideurs locaux
- directions de l'aménagement urbain des collectivités territoriales et de l'Etat,
- CAUE
- aménageurs
- promoteurs constructeurs
- agences d'architecture et d'urbanisme
- bureaux d'étude et d'aménagement urbain
- géomètres-experts
- études notariales, avocats et établissement publics fonciers

Dates

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des

Accueil des participants

La place du PUP dans l'ensemble des contributions d'urbanisme (au 1er janvier 2015)

Les taxes spécifiques et leurs limites

Les autres régimes de financement ponctuels d'équipements publics

- Le financement des équipements publics en ZAC ou Le PUP

Le choix du PUP

Les demandes d'examen des projets d'opération par les organes délibérants compétents

Deux possibilités de recours à la

salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation
- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

procédure du PUP

PUP opération unique

PUP en zone d'aménagement

Mise en œuvre du PUP en zones d'aménagement

Nécessité des études préalables

- Au regard des dispositions du document d'urbanisme
- Finalisation du projet d'aménagement de la zone
- Étude des besoins et coûts d'équipements publics

Opportunité de la définition d'une zone de PUP

- Quels sont les liens de la zone de PUP avec le zonage des documents d'urbanisme ?
- La création d'une zone de PUP est-elle subordonnée à l'existence d'une première convention ?

Déjeuner

Définition d'une zone de PUP

- Obligations et empêchements à la création d'une zone de PUP.
- La zone de PUP : des principes pour en fixer le périmètre.
- Quel traitement pour les parcelles déjà bâties ?

Définition du PEP de la zone de PUP

Détermination des modalités de
partage des coûts du PEP de la zone

Élaboration des conventions
préalables à la délivrance des permis
d'aménager ou de construire

Réalisation et paiement des coûts
d'équipements de la zone de PUP

Durée de la période d'exonération de
la part communale de la TA

Durée des effets des créations des
zones de PUP

Fin de journée
